

217C2096  
FR0000130692-FS0874

8 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CHARGEURS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 septembre 2017, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 septembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 171 243 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BFT Investment Management	388 000	1,67	388 800	1,66
Amundi Asset Management	373 457	1,61	373 457	1,60
Société Générale de Gestion	177 128	0,76	177 128	0,76
Etoile Gestion	147 104	0,63	147 104	0,63
CPR Asset Management	85 554	0,37	85 554	0,37
<b>Total Amundi</b>	<b>1 171 243</b>	<b>5,05</b>	<b>1 171 243</b>	<b>5,03</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

<sup>1</sup> Les sociétés de gestion CPR Asset Management, Amundi Asset Management, Etoile Gestion, BFT Investment Management et Société Générale de Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion contrôlées agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 23 209 500 actions représentant 23 306 824 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.